

Compte-rendu du conseil municipal du 14 juin 2019

Présents : Christiane COLAS, Yves ARBEZ, Martial LOISY, Jean-Paul BUELLET, Marie-Claude FELIX, Hervé COLAS, Karine COLIGNON, Sylvie TRIPLET, Joëlle TABOULOT, Chrystelle GUIXA, Robert VELON, Jean-Luc FROMONT.

Excusée : Pascale VIRICEL

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 10 mai et passe à l'ordre du jour.

1) Remplacement du référent comité des fêtes pour prêt matériel

David CHARTOIS, référent comité des fêtes pour le prêt de matériels aux associations va arrêter sa mission au 31/07. Faute de volontaire et afin d'assurer la continuité de ce service fortement utile, le prêt de matériels aux associations sera assumé par les agents techniques de la commune. En parallèle, de nombreux particuliers sont demandeurs pour la location de tables, chaises ou caisse frigo, cependant ce service n'est plus assuré depuis la dissolution du comité des fêtes. Mme le Maire met en discussion la possibilité que les agents techniques de la commune puissent se charger également de ce service. Le besoin est bien réel, mais l'organisation apparaît contraignante puisqu'elle nécessite réservation et paiement au préalable en mairie, récupération du matériel le vendredi après-midi à 15h30 sur le temps de travail des employés, et retour le lundi matin. Il est indispensable que les habitants soient ponctuels pour la pérennité du service. Un règlement devra être rédigé. Le conseil adopte le principe d'une expérimentation de la location aux particuliers par les agents techniques à compter du 1^{er} juillet (contres : Yves ARBEZ, Martial LOISY, abstentions : Marie-Claude FELIX, Hervé COLAS, Joëlle TABOULOT, Robert VELON).

2) Remplacement photocopieur

Le photocopieur actuel, acheté en 2009 montre des signes de faiblesse. Des démarches ont été faites pour prévoir son remplacement auprès de l'entreprise Rex Rotary. Hervé COLAS présente les différentes solutions, entre location ou achat. Le conseil donne son accord pour l'achat d'un photocopieur reconditionné (vieux de 3 ans), 30 pages par minute, pour 1 951,80 € HT (soit 2 342,16€ TTC).

3) Gestion débitmètres poteaux incendie

Par courrier du 16/04/2019, le Préfet rappelle qu'une nouvelle police administrative spéciale est de la compétence des communes. À ce titre, il revient au Maire « d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des SIS par l'intermédiaire de points d'eau incendie identifiés à cette fin. ». De ce fait, les SP de Confrançon accompagnés de Robert VELON procèderont à une vérification des différents systèmes de défense incendie.

4) Horaires de travail des personnels

Nicolas MICHALET a pris ses fonctions de directeur des services de la commune début juin. La CA3B, qui assume la gestion du personnel communal, s'est lancée dans une démarche d'harmonisation des conditions d'emploi de ses agents, avec la possibilité de choisir entre deux options horaires hebdomadaires, 35h ou 37h. Au sein des services administratifs de la mairie, les deux agents, après accord de Madame Le Maire, ont opté pour un rythme de travail de 37h ouvrant droit à 12 jours de RTT par an.

Une réflexion sera à mener avec les employés des services techniques à propos des horaires. Ils sont aujourd'hui sur une base de travail hebdomadaire de 35h avec horaires fixes, alors que les besoins en main d'œuvre sont variables tout au long de l'année en fonction des saisons notamment en hiver et en été.

5) Travaux place de l'église

La finalisation de la place de l'église devrait intervenir mi-septembre lorsque le gros œuvre de la dernière maison à construire derrière l'église sera terminé. Concernant la délimitation des places de stationnement, le conseil municipal opte pour la pose de lignes en résine gravillonnée sur 10cm de large, pour un coût de 9€ le mètre linéaire.

6) Plan d'équipement territorial (PET), décision intra communale

Hervé COLAS indique que de nombreux projets supra-communaux ont été déposés pour notre conférence territoriale de la CA3B. Les choix n'ont pas encore été réalisés, mais il apparaît envisageable de faire financer des études pour les projets futurs. Le conseil estime pertinent de solliciter une étude de faisabilité technique pour la rénovation du sol du gymnase.

7) Compte rendu du conseil d'école du 6 juin 2019

Hervé COLAS revient sur le conseil d'école qui s'est tenu le 6 juin. Il a été fait état des nombreuses activités financées par le sou des écoles ou la CA3B. Les effectifs pour la rentrée s'établiraient à 207 élèves, avec 19 enfants entrant en petite section de maternelle. Les questions des parents portaient notamment sur le sens de stationnement du car à Curtafond et sur la mise en place d'un passage piétons à Confrançon, entre le four communal et le parking. Martial LOISY indique que la réalisation du passage piéton est programmée et qu'elle devrait donc être faite prochainement.

8) Questions et communications diverses

- Le conseil évoque la démarche de rapprochement des CPINI des communes de Polliat, Curtafond et Confrançon afin de créer un CIS (Centre d'Incendie et de Secours) sur la commune de Polliat. Il apparaît que faute de pompiers, le CPI de Curtafond ne peut plus fonctionner et que certains sapeurs pourraient demander à intégrer le CPINI de Confrançon dans l'attente du nouveau centre.
- Le jury régional des Villes et Villages fleuris sera de passage sur la commune le 12 juillet à 14h45.
- Un point est fait sur l'organisation de la fête patronale des 22-23 juin par le comité de fleurissement.
- La commune est convoquée le 2 juillet par le Tribunal administratif de Lyon suite à la requête de l'entreprise CNG Immo concernant la participation demandée pour les travaux d'accès au supermarché CASINO.
- Jean-Paul BUELLET indique que l'entreprise ENEDIS interviendra à l'automne sur le réseau électrique de la commune afin de le renforcer. Des postes motorisés seront installés, 700m de ligne haute tension seront enterrés et un transformateur sera mis en place vers la CUMA sur un terrain communal.
- Le chantier de réaménagement du Logis Neuf touche à sa fin, et la réception du chantier est programmée le 1er juillet. La commission voirie se réunira sur place en amont de la réception du chantier. L'aire de jeux sur la place du Logis Neuf sera mise en service prochainement.
- Le conseil est informé du refus de l'Agence de l'eau de subventionner les travaux d'assainissement de la deuxième tranche du Logis Neuf.
- L'estimation de France Domaine pour évaluer la valeur du terrain de Mallet est toujours en cours. Une réponse devrait être faite sous 6 à 8 semaines.
- Le bulletin de juin sera distribué à partir du week-end du 15/06.
- Lucette DEBOURG a fait valoir ses droits à la retraite de cantinière. Le restaurant scolaire a organisé son départ cette fin d'année scolaire.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 19 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.